

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents	En
au CA	exercice
93	93

PRESENTS	68
POUVOIRS Suppléants	4
POUVOIRS Titulaires	9
ABSENTS	12

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 6 JUILLET 2026Date de la Convocation

30 JUIN 2026

Date d’Affichage

30 JUIN 2026

L’an deux mille vingt-six, le lundi six juillet à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d’agglomération, 10 Route de Téco - 81600 Téco, sous la présidence de Monsieur Christophe GOURMANEL, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Richard ANGOSTO, Eric BEILLEVAIRE, Joëlle BERTHOMIEU, Henri BES, Bertrand BOUYSSIE, Sébastien BRAYLE, Evelyne BRETAGNE, Pascal BUSCAIL, Michel CARIVEN, Gabrielle CASTAGNÉ-BARDI, Jean-Luc CATHALAU, Sébastien CHARRUYER, Jennifer CHEVALIER, Robert CINQ, Boris CORTIJOS, Solange COSTES, Céu DA COSTA, Sylvie DA SILVA, Alex DE NARDI, Bernard EGUILUZ, Nathalie ETIENNE, Laurent ESTRADA, Fabien FENESTRE, Guillaume GAIRIN, Patrice GAUSSERAND, Xavier GAY, Frédéric GLAUDIS, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Gwenaël GRANGER, Christophe HERIN, Hervé JEANJACQUES, François JONGBLOËT, Louisa KAOUANE, Jean-Claude LABORIE, Jean-Paul LALANDE, Patrice LAPEYRE, Maryline LHERM, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Dominique MARIE, Thierry MARTIN, Marie-Claire MATE, Danièle MAXIMILIEN, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Marie MONTELS, Antony MOUSSU, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Ludivine PAYA, Pascale PUIBASSET, Philippe RETHORE, Daniel RIBES, Pascal ROBERT-COLS, Paul SALVADOR, Vincent TERRASSIE, Martine TERRIER, Jean-Brice TERZIEFF, Clément THOUY, Benoît TRAGNÉ, Lara TREGAN, Isabelle VAURS, Mickaël VEIGA DIAS COELHO, Benjamin VERDEIL, François VERGNES, Béatrice VICENTE, Jonathan VIDAL, Francis YECHE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Lucie DUCOS à Didier KLEIBER, Bernard FERRET à Francine DANEL, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Régine MOULIADE à Mickaël VIATGE

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ à Stéphanie NADAÏ-PUECH, Jean-Luc BASTIE à Ludivine PAYA, Claire BATAILLER à Mickaël VEIGA DIAS COELHO, Sophie BOUVIER-BELLEVILLE à Gabrielle CASTAGNE-BARDI, Julien BACOU à Boris CORTIJOS, Daniel BREIL à Michel CARIVEN, Max ESCAFFRE à François JONGBLOET, Nicolas GERAUD à Christophe GOURMANEL, Fabienne MOLINIER à Daniel RIBES

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Laurent ALBERGE, Jérémy BOMPART, Thomas DOMENECH, François FABRE, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Christian LONQUEU, Anne MILLET, Peggy NOUVIALE, Alain PLANTADE, Gilles TURLAN

Secrétaire de séance : Madame Pascale PUIBASSET

N°178_2026

ACTES : 7.3.4

OBJET DE LA DELIBERATION : 08- Emprunt pour le financement des investissements 2026 du Budget Education Jeunesse pour un montant de 5.000.000 €

Exposé des motifs

Compte tenu de l’avancement des programmes d’investissement, une enveloppe de 5.000.000 € sur le Budget Education Jeunesse est nécessaire pour le financement des divers projets en cours de réalisation :

- Financement de programmes globalisés :
 - . Rénovations énergétiques bâtiments scolaires 2026
- Financement de programmes individualisés :
 - . Rénovation énergétique de l'école Las Peyras à Rabastens
 - . Travaux école et réfectoire à l'école de Salvagnac
 - . Projet école de Crins à Graulhet
 - . Rénovation énergétique de l'école Sainte Cécile d'Avès à Gaillac
 - . Restructuration de l'école de Lagrave
 - . Rénovation MJC à Téco
 -

Devant les difficultés rencontrées ces dernières années pour obtenir des offres auprès des établissements bancaires, le conseil de communauté a approuvé l'adhésion auprès de l'Agence France Locale (AFL), banque publique de développement exclusivement dédiée au monde public local.

Le recours à l'AFL permet d'obtenir des taux attractifs en comparaison aux établissements bancaires classiques, les délais de contractualisation sont réduits du fait de l'absence de consultation.

Une consultation a été réalisée auprès des organismes bancaires pour connaître les taux en vigueur au 20 juin 2026.

Il s'avère qu'effectivement l'AFL propose l'offre économiquement la plus avantageuse dont les conditions sont les suivantes :

Ce prêt comporte :

PRÊT A TAUX FIXE A AMORTISSEMENT CONSTANT	
Prêteur	Agence France Locale (AFL)
Emprunteur	Communauté d'Agglomération GAILLAC GRAULHET
Montant du Crédit	5 000 000 EUR
Durée	25 ans
Type de taux	Taux fixe
Date de mise à disposition des fonds	20 juillet 2026
Date de 1ère échéance	20 octobre 2026
Objet du contrat de prêt	Financer un programme d'investissement du budget Education dont la rénovation des écoles de Lisle sur Tarn, Las Peyras à Rabastens, de Salvagnac, de Ste C. d'Avès à Gaillac, projet école à Graulhet, la restructuration de l'école Lagrave et MJC à Téco.
Gissler	A - 1
Fréquence d'Amortissement	Trimestrielle
Versement des fonds	Fonds mobilisables sur une période allant jusqu'à 18 mois suivant la signature du contrat
Profil d'amortissement	Amortissement constant du capital
Nombre d'échéances	100
Taux Fixe	Fourchette de taux entre 3,7 et 4,2 %*
Date de paiement des intérêts	Conformément aux Conditions Générales

Base de calcul des intérêts / commissions	Exact /360
Indemnité de remboursement anticipé	Conformément aux Conditions Générales
Commission	
Commission d'engagement	NA
Commission de Gestion	NA

* Le taux fixe identifié dans la fourchette de 3.7% et 4.2% est nécessaire du fait de la volatilité des taux en cette période. L'AFL, comme toute banque, se refuse de s'engager sur un taux définitif avant réception de la présente délibération. Pour information, l'offre reçue le 29/06 comporte un taux fixe de 3.91%.

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1611-3-1, L 5211-1, L 5211-2, L 2121-29, L 2122-22 al. 3°,

Vu le Budget primitif 2026 Education Jeunesse voté le 11 mai dernier,

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement et du projet de contrat de l'AFL,

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

- **approuve** le prêt à taux fixe, tel que décrit ci-dessus,
- **décide** d'inscrire au Budget Education Jeunesse pendant toute la durée du prêt le montant des remboursements en dépenses obligatoires
- **décide** de s'engager en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.
- **autorise** le Président à signer le contrat de prêt auprès de l'AFL,
- **autorise** le Président à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au prêt décrit ci-dessus à intervenir avec l'AFL **et l'habilite** à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt. Le Président reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Vote Pour : 78
 Vote Contre : 1 (Benoît TRAGNE)
 Abstention : 1 (Jean-Marc MOLLE)
 Non-participation au vote : 1 (Mickaël VEIGA DIAS COELHO)

Acte rendu exécutoire
 - après transmission en Préfecture
 Le **17 JUIL. 2026**

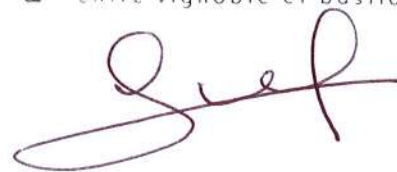
- publication - mise en ligne
 Le **17 JUIL. 2026**

et/ou notification
 Le

Pour extrait conforme,
 Fait les jour, mois, an, susdits,




 La Secrétaire de séance,
 Pascale PUIBASSET


 Le Président,
 Christophe GOURMANEL

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le 17/07/2026



ID : 081-200066124-20260706-178_2026-DE